

**MOBILITÉ
INTERNATIONALE
2024-25**

Guide
pratique

ENSASE

Sommaire

1- Définir le projet d'échange	2
2- Modalités de sélection et résultats	4
3- Préparer sa mobilité	6
4- Les aides financières	9
5- Formalités à accomplir avant votre départ	11
6- Contacts avec l'ENSASE pendant votre séjour	15
7- Validation de l'année d'études à l'étranger	16

A l'ENSASE, les séjours de mobilité d'études s'effectuent en S7 et/ou S8, la plupart du temps sur l'année complète de M1. Ils ont pour objectif de proposer une ouverture vers d'autres approches pédagogiques et d'autres pratiques de l'architecture.

Le choix de votre destination doit s'inscrire dans la liste des partenaires de l'école, et correspondre à votre projet pédagogique.

Se préparer

- L'université d'accueil
- Curriculum vitae
- Portfolio
- Lettres de motivation
- Certification du niveau de langue

Définir le projet d'échange

Il est important de prendre le temps de définir votre projet d'échange. Pour cela, plusieurs sources d'information sont à votre disposition.

Le service mobilité internationale

Une réunion d'information au minimum est organisée courant octobre, pour présenter :

- la liste des établissements partenaires et le nombre de postes offerts à la mobilité,
- les modalités de sélection,
- les modalités d'obtention de bourses, pour aider à financer votre projet.

Les étudiant·e·s

Les étudiant·e·s de l'ENSASE qui ont bénéficié d'un échange les années précédentes ou qui l'effectuent pendant l'année universitaire de la demande peuvent fournir des renseignements pratiques que l'on ne trouve dans aucune documentation « classique ». Des rencontres entre étudiant·e·s revenant d'échange, ou en échange, peuvent aussi être organisées.

Les étudiant·e·s entrant·e·s accueilli·e·s à l'ENSASE sont également une très bonne source de renseignements sur leur établissement et sur la vie pratique du pays.

Les listes des étudiant·e·s ayant réalisé ou réalisant une mobilité sont publiées sur le site Intranet de l'école, en rubrique Mobilité Internationale. Vous pouvez les contacter en reconstituant leur adresse école (prénom.nom@st-etienne.archi.fr).

Le site internet de l'ENSASE

Vous y trouvez la liste des établissements partenaires classés par pays, et les liens vers leur site respectif.

<https://www.st-etienne.archi.fr/echanges-internationaux/>

Attention !!! Pensez au fait que toutes les informations ne sont peut-être pas parfaitement à jour, et que certaines auront le temps de changer d'ici votre arrivée sur place.

Modalités de sélection et résultats

La procédure de sélection des candidatures, conçue au sein du groupe Relations Internationales, est téléchargeable sur le site de l'ENSASE, ici : <https://www.st-etienne.archi.fr/echanges-internationaux/>

Attention !!! Seuls les dossiers complets seront recevables

Envois en un seul fichier pdf, nommé NOM_Prénom_candidature_mobilité, à laurence.coste@st-etienne.archi.fr
Ils doivent comporter :

- La fiche de synthèse entièrement remplie (https://intranet.st-etienne.archi.fr/?page_id=3607).
 - La lettre de motivation : 3000 signes, espaces compris.
 - Le relevé de notes cursus téléchargé depuis Taïga.
- La lettre de motivation devra évoquer successivement deux choix de mobilité que vous avez établis, et :
- Présenter un court résumé du parcours au sein de l'ENSASE (retour critique sur les acquis, les savoirs et les objectifs de Licence, participation à la vie associative de l'école...).
 - Mettre en perspective le projet de départ en mobilité au regard du parcours de Licence.
 - Formuler un projet pédagogique en rapport avec le/les choix de destinations.
 - Préciser les pré-requis et objectifs de ce projet pédagogique.
 - Démontrer une connaissance du programme de l'établissement de la destination souhaitée.
 - Évoquer le niveau de langue dans la destination d'accueil et les dispositions à prévoir pour être dans les meilleures conditions d'apprentissage à l'étranger.

En résumé, il y a nécessité de démontrer un engagement et investissement préalable, car ce point est essentiel pour que les étudiant·es soient en capacité d'être à l'aise dans leur environnement d'accueil.

Concernant la procédure de sélection, l'ENSASE se fixe deux priorités :

- permettre le départ du plus grand nombre,
- honorer au maximum les accords passés avec les établissements partenaires.

Dans ce cadre, les sélections pourront s'établir :

- à partir du seul dossier de candidature,
- à partir du dossier de candidature complété par un entretien.

Les démarches collectives permettant de présenter un état des candidatures favorisant le départ de tout·es au plus proche des souhaits de chacun·e sont bien entendu encouragées.

Toutefois, la commission enseignante restera souveraine quant aux décisions finales.

Les éléments demandés seront envoyés avant la date limite annoncée, à laurence.coste@st-etienne.archi.fr. Ils seront ensuite étudiés par les membres de la commission Relations Internationales et pourront donner lieu à des auditions par un jury (dans la langue du pays d'accueil ou de l'enseignement) en cas de doutes ou s'il y a trop de candidat·es par rapport au nombre de places.

Les résultats sont communiqués au plus tard début mars : si vous n'avez pas obtenu un de vos deux choix, les places restées vacantes vous seront proposées.

À retenir

Limite du dépôt du dossier	4 ^e semaine de Novembre
Réponse aux candidatures	3 ^e semaine de janvier
Communication des résultats	Début mars

Préparer sa mobilité

Inscription administrative dans l'établissement d'accueil

Il vous faut procéder à votre inscription administrative auprès de l'établissement d'accueil, même si vous ne vous acquitterez pas de droits d'inscription sur place.

Vous êtes contacté·e par le service concerné une fois que votre établissement d'origine vous a nommé·e, et vous devez suivre la procédure indiquée : certaines inscriptions se font en ligne, d'autres par mail.

Les documents qui pourront vous être demandés sont : portfolio, relevés de notes, photos d'identité, attestation écrite de sélection, lettre de motivation en langue étrangère, certificat linguistique...

Attention !!! Les dates : ne confondez pas début des cours et date d'arrivée.

En effet, Il est recommandé d'arriver en avance de façon à s'habituer à la pratique de la langue du pays, pour régler tous les aspects matériels et administratifs avant le début des cours. Certains établissements prévoient également des semaines d'accueil, généralement avant le début des cours. Il est indispensable de ne pas en faire l'économie, d'autant qu'elles incluent parfois des cours de mise à niveau linguistique pouvant se révéler très précieux pour ceux qui ne maîtrisent pas encore très bien la langue écrite, orale et le vocabulaire technique.

Contrat pédagogique et système des ECTS

Il vous faut également préparer votre inscription pédagogique : elle consiste à choisir vos cours dans le programme de l'établissement d'accueil, en respectant le système d'équivalence en place. Le système européen est celui des ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System, en français système européen de transfert et d'accumulation de crédits). Il a été mis en place en 1989 dans le cadre du programme Erasmus. Il repose sur le principe selon lequel le travail à fournir par un étudiant à plein temps pendant une année universitaire correspondant à 60 ECTS. Le programme de cours choisi doit obligatoirement comprendre un enseignement de projet par semestre, il doit être discuté et validé avant votre départ avec le service mobilité internationale. Il peut toutefois être modifié après l'arrivée sur place, à condition que les deux établissements soient d'accord. Pour les échanges hors Europe, il n'existe pas de système officiel de conversion entre les crédits locaux et les ECTS. Renseignez-vous auprès de vos camarades ayant effectué une mobilité dans le même établissement, ou au service mobilité internationale. Avant de partir, vous établirez un contrat pédagogique (learning agreement > <https://learning-agreement.eu/> - valable seulement pour l'Europe) dans lequel seront détaillés les enseignements que vous suivrez dans votre établissement d'accueil et leur valeur en crédits ECTS ou équivalent. Pour choisir vos cours, renseignez-vous auprès de votre établissement d'accueil sur les programmes offerts aux étudiants en échange et sur les modalités de validation.

La préparation linguistique

Il est souhaitable de pratiquer le plus possible en amont, et ce durant plusieurs mois avant le départ.

L'Europe met à votre disposition une plate-forme vous donnant accès à des tests gratuits ainsi qu'à des cours de langue. Pour commencer, allez sur le site :

<https://academy.europa.eu/search/index.php?search=placement%20test&sort=#/>

Puis sélectionnez la langue dans laquelle vous souhaitez faire le test, et en fonction du résultat, choisissez les cours adaptés à votre niveau.

Attention !!! Vous devrez peut-être fournir une certification officielle de votre niveau de langue à l'université d'accueil. (type TOEFL, IELTS, TOEIC,...)
Renseignez-vous, les tests pour obtenir ces certificats coûtent cher et sont proposés à certaines dates...

À vérifier

- Inscription administrative (ENSASE)
- Inscription administrative (université d'accueil)
- Contrat pédagogique (Learning agreement)

Les aides financières

Si vous êtes boursier sur critères sociaux à l'ENSASE, vous conservez le bénéfice de votre bourse pour la durée de votre séjour ; vous devez néanmoins avant votre départ déposer votre dossier accompagné des pièces demandées auprès du service du Crous.

Trois bourses de mobilité existent, mais elles ne sont pas forcément toutes accessibles, selon les destinations. Elles sont versées aux bénéficiaires en 2 fois.

Attention !!! Il est nécessaire de prévoir un apport personnel.

Bourse Erasmus



Erasmus+

Plus d'informations sur : <https://info.erasmusplus.fr/>

À l'Ensase, elle est accessible pour des départs en Europe ou au Royaume-Uni.

Versement : 80% au début du séjour (à réception du certificat de présence), le solde au retour, (à réception du certificat de fin de séjour et après renvoi du rapport de participant).

Bourse Région pour la mobilité internationale



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

Plus d'informations sur :

<https://www.auvergnerrhonealpes.fr/aides/me-former-letranger-avec-la-bourse-region-mobilite-internationale-etudiants>

À l'Ensase, elle est accessible pour des départs hors Europe (sauf Royaume-Uni).

Versement : 75% au départ (après dépôt du certificat de présence Région sur votre espace Région), le solde au retour (après dépôt du certificat de fin de séjour et du rapport de fin de mobilité).

Bourse d'aide à la mobilité Ministère de la Culture



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Elle est attribuée par le Ministère de la Culture pour toute destination (Europe et Hors Europe).

Son montant diffère selon que vous soyez boursier ou non.

Versement : 50 % à l'automne et 50 % au printemps.

Dates limites des demandes

Erasmus : Au moins 2 mois avant le début de la mobilité

Région AURA : Avant le début de la mobilité

Ministère de la Culture : Gérées par l'ENSASE

Formalités à accomplir avant votre départ

Documents administratifs et visa

Quelle que soit la destination, assurez-vous au plus tôt de disposer de documents d'identité en cours de validité (la prolongation de la validité des cartes d'identité par exemple n'étant valable qu'à condition que celle-ci ait été délivrée à une personne déjà majeure).

Pour les départs Hors-Europe (ou en Europe pour les étudiant·es non-européennes), il faudra vous renseigner auprès de l'ambassade en France de votre pays de destination des formalités nécessaires à l'obtention de votre VISA. Très souvent, il vous sera demandé une attestation d'inscription à réclamer à votre université d'accueil.

Attention !!! Toutes ces démarches, y compris pour obtenir une simple carte d'identité, sont parfois longues, et peuvent demander des déplacements. Il est donc important de faire le nécessaire dès confirmation de l'inscription par l'établissement d'accueil.

Voyager en sécurité

Les étudiant·e·s autorisé·e·s à partir devront prendre connaissance de la fiche « conseils aux voyageurs » du pays dans lequel se déroulera la mobilité et la télécharger sur le site du ministère des affaires étrangères à l'adresse suivante : www.diplomatie.gouv.fr

Il faudra également s'inscrire au registre des français établis hors de France pour faciliter l'accomplissement de certaines formalités et recevoir toute information importante relative à votre pays de séjour (sécurité, élections...) : pour accéder à cette démarche, il est nécessaire de créer ou d'utiliser un compte www.service-public.fr

Attention !!! Aucun départ ne sera autorisé vers un établissement situé dans une zone recensée par le ministère des affaires étrangères comme « déconseillée sauf raison impérative » ou « formellement déconseillée »

À vérifier

- Passeport
- Carte d'identité
- Visa (Ambassade)
- Inscription Ariane (Ministère des affaires étrangères)
- Assurance (CEAM - Mutuelle)

Protection sociale

Pour les séjours en Europe, vous devez vous procurer la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) sur votre compte ameli : elle vous permettra d'attester de vos droits à l'assurance maladie et de bénéficier d'une prise en charge sur place de vos soins médicaux, selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour (Tarif sécurité sociale)

Pour les séjours au Québec, il faut faire signer le formulaire SE401-Q-106 à l'Ensase, puis à votre Cpam, et l'envoyer ensuite à la Ramq (Régie de l'assurance maladie du Québec).

Attention !!! La procédure est à lancer au plus tôt.

Certains frais médicaux seront ainsi pris en charge sur place. Il est toutefois conseillé de contracter une assurance complémentaire, les modalités de prise en charge variant d'un pays à l'autre, en particulier concernant les séjours hors Europe.

Par ailleurs, certains établissements demandent que les étudiant·es entrant·es souscrivent une assurance sur place. Il est donc important de veiller à la compatibilité du contrat d'assurance avec les exigences du pays d'accueil. Informations et démarches :

<https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/europe-international/protection-sociale-etranger/etudes-etranger>

Logement

Il est recommandé de vous préoccuper de votre logement sur place bien avant votre départ.

Certains établissements adressent aux étudiant·es, dès réception du dossier de l'étudiant·e sélectionné·e, un formulaire de demande de logement dans les résidences universitaires. Ce formulaire doit être complété et retourné immédiatement à l'université concernée.

En cas de difficulté sur le choix de la meilleure formule de logement, il vous est conseillé de contacter un·e camarade sur place ou le bureau de logement de l'établissement d'accueil.

Vous pouvez aussi vous mettre en rapport avec les étudiant·es en échange l'année précédant votre départ ; ils peuvent parfois vous faire bénéficier du logement qu'ils occupent.

Inscriptions à l'ENSASE

Vous devez procéder à votre inscription administrative auprès du service de la scolarité, par le portail habituel, selon les dates communiquées. Vous devrez également vous acquitter de la CVEC.

C'est cette inscription qui vous permet d'obtenir un certificat de scolarité (justificatif parfois nécessaire à fournir), et ainsi le statut d'étudiant·e française que vous conservez dans votre pays d'accueil.

Dans le cadre des échanges, vous ne payez pas de droits d'inscription dans l'établissement d'accueil.

Par ailleurs, vous devrez vous assurer que votre messagerie électronique à l'ENSASE soit activée. En effet toutes les informations seront envoyées sur cette messagerie pendant votre séjour.

Contacts avec l'ENSASE pendant votre séjour

Dès que possible, envoyez votre certificat de présence Erasmus par mail à Laurence COSTE et donnez-lui de vos nouvelles (laurence.coste@st-etienne.archi.fr) !

Attention !!! Pendant l'année, tous les échanges auront lieu exclusivement sur votre boîte mail de l'ENSASE. Aussi veillez à la consulter très régulièrement.

Validation de l'année d'études à l'étranger

La validation de la mobilité d'études s'effectue grâce au :

- contrat pédagogique accepté par l'ENSASE et l'université d'accueil
- relevé de notes de l'université d'accueil attestant des enseignements validés par l'étudiant·e.

Attention !!! Les deux documents doivent correspondre, le contrat pédagogique devant obligatoirement avoir été modifié et re-signé par les deux établissements en cas de changement en début de séjour.

- rapport du participant Erasmus ou rapport de fin de séjour Région selon les bourses concernées
Les étudiants de M1 devront valider 60 Ects sur l'année. Seuls les crédits acquis lors de la mobilité seront comptabilisés (60 Ects maxi).

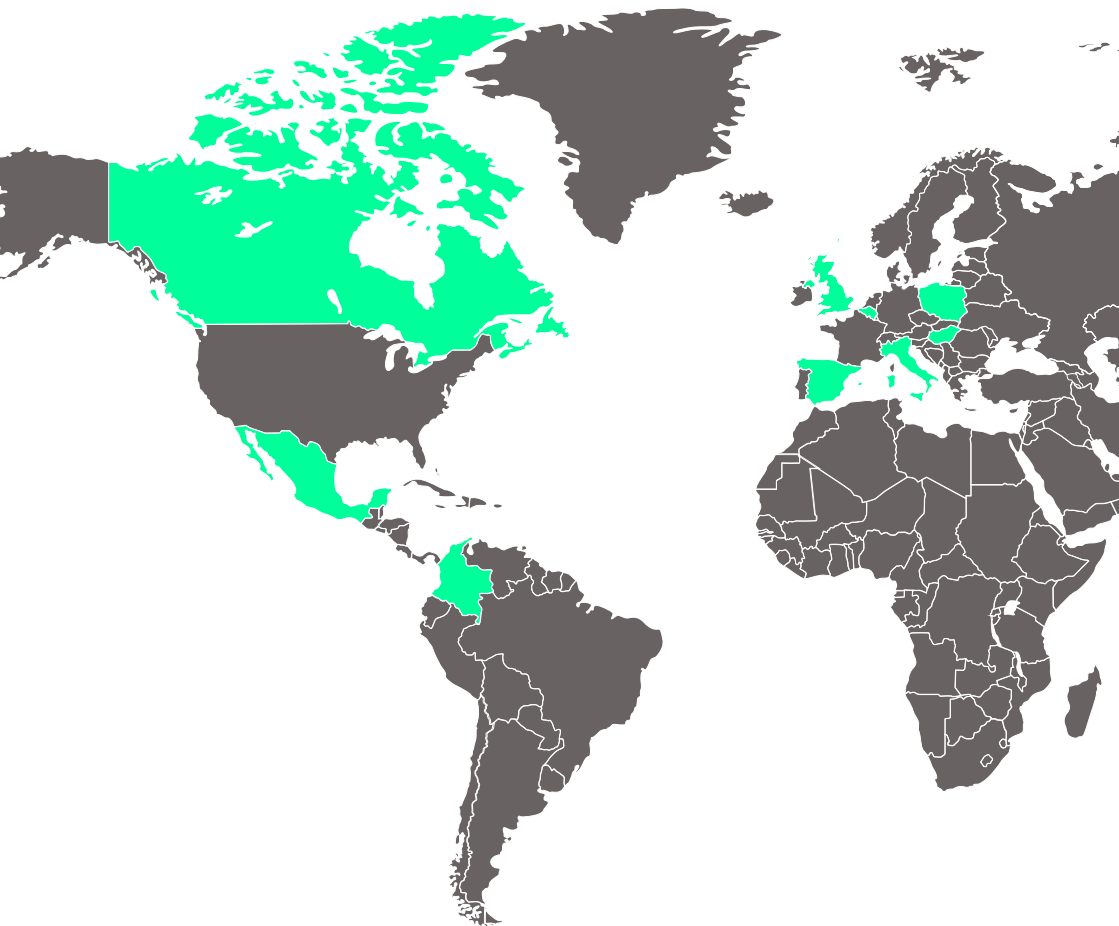
Important !!! Vous devez, avant votre départ de l'établissement d'accueil, vous procurer un relevé de notes.

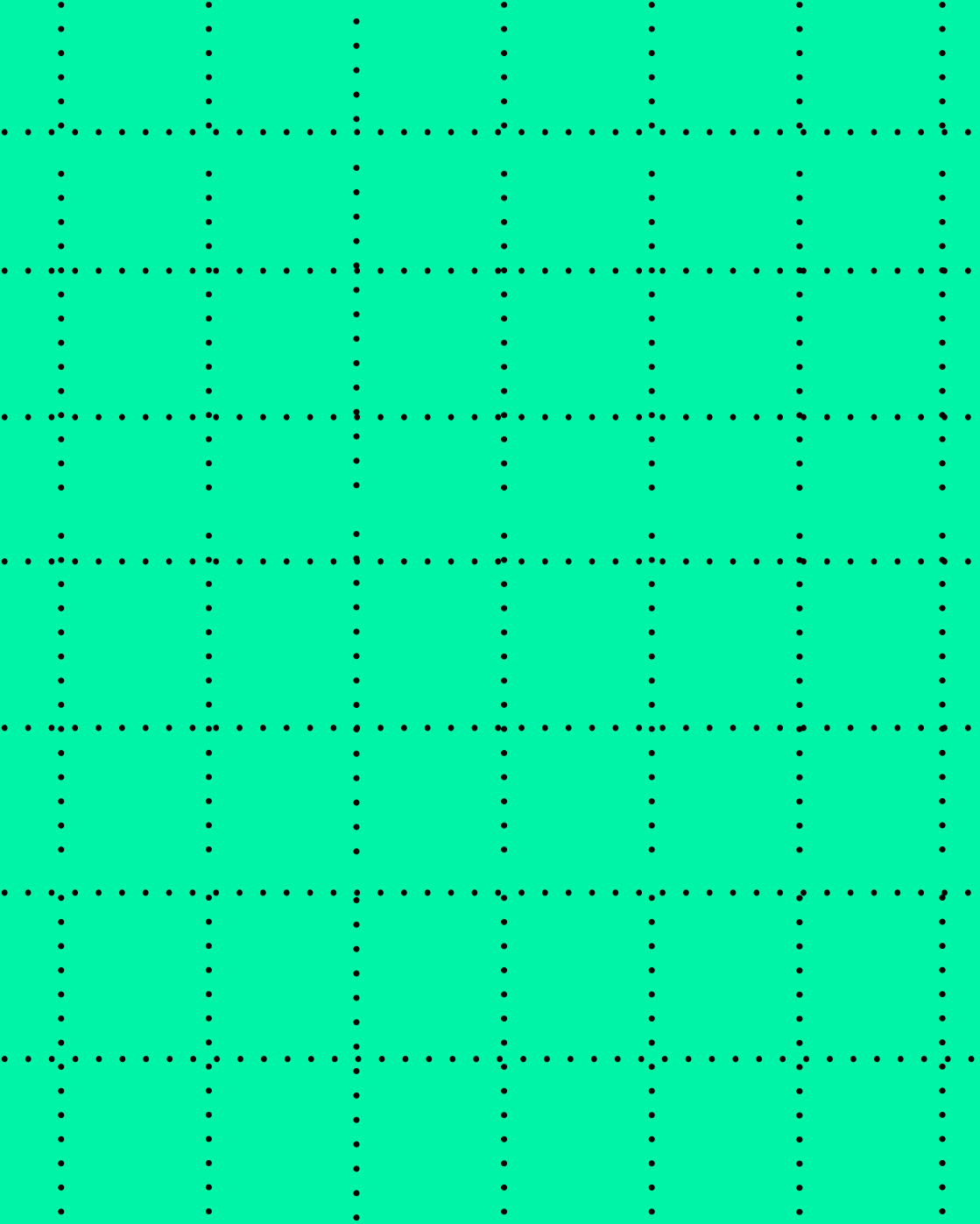
Le cas échéant, il est de votre responsabilité de reconfirmer avec l'université d'accueil le circuit de retour des notes et de vous assurer auprès du service mobilité internationale de l'ENSASE de la bonne réception des documents.

À vérifier

- Certificat de présence
- Relevé de notes
- Rapport

Étudiants en mobilité en 2023





École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Étienne

Université de Lyon, 1 rue Buisson BP 94, 42003 Saint-Étienne Cedex 1

st-etienne.archi.fr +33 (0)4 77 42 35 42